

Département du Nord

Arrondissement de LILLE

Communauté de communes P

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION BC_2024_026

OBJET :

**COMMISSION 2 -
DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE -
ALIMENTATION**

**DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE**

*Avenants aux baux
commerciaux du village
d'entreprises de
SAMEON - autorisation
donnée au Président ou
son représentant de
signer lesdits avenants*

**Présents au vote de la
délibération :**

Titulaires et suppléants
présents : 24

Procurations : 4

Nombre de votants : 28

L'an deux mille vingt quatre, le dix juin à 18 heures 30, le Bureau Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à Pont-à-Marcq sous la présidence de M. Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 3 juin 2024, conformément à la loi.

Présents :

Luc FOUTRY, Marie CIETERS, Bernard CHOCRAUX, Michel DUPONT, Joëlle DUPRIEZ, Bruno RUSINEK, Nadège BOURGHELLE-KOS, Sylvain CLEMENT, Bernadette SION, Jean-Louis DAUCHY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Olivier VERCRUYSE, Pascal FROMONT, Anne WAUQUIER, Paul DHALLEWYN, Christian DEVAUX, José DUHAMEL, Luc MONNET, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné pouvoir :

Arnaud HOTTIN, procuration à Michel DUPONT
Didier DALLOY, procuration à Jean-Louis DAUCHY
Patrick LEMAIRE, procuration à Christian DEVAUX
Ludovic ROHART, procuration à Jean-Luc LEFEBVRE

Absents excusés :

Benjamin DUMORTIER, Thierry BRIDAULT, Cathy POIDEVIN, Régis BUE, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Vinciane FABER, François-Hubert DESCAMPS, Anne-Sabine PLAYS, Pascal DELPLANQUE, Thierry LAZARO, Alain DUCHESNE

Secrétaire de Séance : Luc FOUTRY

BUREAU COMMUNAUTAIRE du 10 juin 2024

Délibération BC_2024_026

COMMISSION 2 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ALIMENTATION

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

***Avenants aux baux commerciaux du village d'entreprises de SAMEON -
autorisation donnée au Président ou son représentant de signer lesdits avenants***

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la compétence « *Développement Économique* »,

Vu les baux commerciaux signés avec les entreprises pour la mise en location des cellules du village d'entreprises de SAMEON,

Vu la délibération CC_2020_115 du Conseil communautaire du 16 juillet 2020 relative aux délégations du Conseil communautaire au Bureau,

Vu la délibération CC_2024_068 du Conseil communautaire du 27 mai 2024 relative à la réduction exceptionnelle des charges des cellules locatives de SAMEON pour 2022 et 2023,

Vu l'avis de la Commission 2 - Développement économique, alimentation et agriculture lors de sa séance du 15 mai 2024.

Le village d'entreprises de SAMEON est constitué de 8 cellules.

En effet, elles sont occupées par les entreprises suivantes :

- Cellule 1 (1.4) - VM CONCEPT
- Cellule 2 (1.3) - GARAGE SEB AUTO
- Cellule 3 (1.2) - RS RACING
- Cellule 4 (1.1) - RS RACING
- Cellule 5 (2.4) - QUICK POWER ACCESS
- Cellule 6 (2.3) - GESBRE MAILING RACING
- Cellule 7 (2.2) - La MAISON DES COULEURS,
- Cellule 8 (2.1) - GFI.

Lors de la mise en location de ces cellules, le montant des charges mensuelles avait été évalué à 84€/TTC/cellule/mois.

Par délibération CC_2024_68 en date du 27 mai dernier, le Conseil communautaire a validé l'octroi d'une réduction exceptionnelle des charges pour les années 2022 et 2023, compte tenu de l'augmentation conséquente de la taxe foncière et de la facturation des contrôles réglementaire.

Afin de limiter le montant des futures régularisations de charges, il est proposé de signer des avenants, sous seing privé, avec chaque entreprise locataire, et de fixer le montant prévisionnel de la provision pour charges à 180€/TTC/cellule/mois.

Oui l'exposé de son Président,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Bureau communautaire :

DÉCIDE (par 28 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION(S) SUR 28 VOTANTS) :

- *D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les avenants aux baux commerciaux du village d'entreprises de SAMEON, ainsi que tout document afférent à ce dossier.*

Ont signé au registre des délibérations les membres du Bureau Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Luc FOUTRY

Signé électroniquement par : Luc FOUTRY
Date de signature : 12/06/2024
Qualité : PRESIDENT



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Pevele-Carembault | CCPC
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	BC_2024_026
Objet :	Avenants aux baux commerciaux du village d'entreprises de SAMEON - autorisation donnée au Président ou son représentant de signer lesdits avenants
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-06-12 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.3 - Locations
Identifiant unique :	059-200041960-20240612-BC_2024_026-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200041960-20240612-BC_2024_026-DE-1-1_0.xml	text/xml	970 o
Document principal (Délibération) Nom original : BC_2024_026.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20240612-BC_2024_026-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	147.9 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	12 juin 2024 à 16h06min07s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	12 juin 2024 à 16h21min46s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Lorena
En attente de transmission	12 juin 2024 à 16h21min47s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	12 juin 2024 à 16h21min47s	Transmis au MI
Acquittement reçu	12 juin 2024 à 16h21min52s	Reçu par le MI le 2024-06-12